

Livret Personnel de Compétences: Ubu ministre

Évaluer Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

Voilà bien une triple question sur laquelle l'école se doit d'être au clair. Force est de reconnaître que ces dernières années, l'image de l'évaluation s'est brouillée pour les enseignants alors qu'évaluer fait depuis toujours partie de nos gestes professionnels.

Il faut dire que l'institution elle-même ne rend pas lisible les finalités des modes d'évaluations qu'elle impose.

Les évaluations en fin de maternelle, en CE1, en CM2, la mise en place des livrets de compétences, se présentent comme de nouvelles pièces d'un puzzle qui semble davantage être au service de l'institution que des élèves.

Tout cela tend à donner à l'évaluation un poids de plus en plus pesant dans la classe. A tel point que, parfois, les enseignants se demandent s'ils ne passent pas plus de temps à penser « évaluation » plutôt qu'« apprentissage ».

Quelles que soient ses formes, l'évaluation doit être avant tout au service de la réussite de nos élèves !

Aujourd'hui, avec l'objectif de démocratisation, les enseignants travaillent dans les classes à ne laisser aucun élève sur le bord de la route. Ils ont donc besoin de les évaluer pour eux-mêmes, pour les aider à progresser et non pour

les classer ou les sélectionner. Ni même pour que le système soit piloté par de nouveaux indicateurs statistiques totalement déconnectés des réalités de la classe. Les missions de l'école ont été transformées en profondeur. Notre métier également. Alors que nous plaidons pour des formes d'évaluations au service de l'équipe enseignante et d'une meilleure réussite des élèves arrive le « Livret Personnel de Compétences » (LPC), dont la version numérique doit être imposée dès septembre 2011.

Cette mesure est présentée comme une avancée « technique » et « facilitatrice ».

Qu'en est-il vraiment ? Quels en sont les enjeux ? Comment ne pas poser la question de ce qu'il y a derrière tout ça ?

Ce dossier spécial a pour but d'apporter quelques éléments de réflexion mais d'ores et déjà, pour le SNUipp-FSU, c'est le principe de précaution qui doit s'imposer.

En effet, lors de son Conseil National des 17 et 18 mai dernier, le SNUipp-FSU a décidé d'appeler nationalement les équipes enseignantes à ne pas remplir ce livret personnel de compétences.

Il demande au ministère l'ouverture de discussions pour la création d'outils d'évaluation réellement utiles à la réussite des élèves.

Le SNUipp-FSU 71 relaie cet appel national. Un suivi de la consigne et de la mobilisation, sera mis en place afin d'en faire un bilan, une motion conseil des maîtres est en préparation. D'ores et déjà, nous vous invitons à en discuter en équipe et à nous faire savoir la décision que vous prendrez afin que nous puissions avoir une vision de ce qui se passe départementalement et nationalement. Nous communiquerons ces données à l'ensemble des collègues et pourrons ainsi peser sur l'administration. Plus la mobilisation sera forte, moins les pressions hiérarchiques pourront s'exercer

Nous n'avons pas choisi le métier d'enseignant pour enfermer les enfants dans des cases !



Les enseignants, en particulier les maîtres formateurs, sont très attachés à la notion de compétence pédagogique. C'est à bon droit. Il y a en effet au moins deux bonnes raisons d'y être attaché :

Contre la pédagogie du don qui voit des élèves doués ou non par nature, la pédagogie par compétences affirme que tous les élèves peuvent progresser

Contre l'idée que notre métier ne s'apprend pas, qu'il suffit d'avoir la fibre ou de lire un manuel (cf la réforme de la formation), elle affirme qu'enseigner est un savoir-faire.

Mais est-ce vraiment en ce sens que le LPC, le livret personnel est dit de compétence ?

Regardons d'un peu plus près :

Un concept importé du monde de l'entreprise.

C'est au cours des années 70, que la notion de compétence commence progressivement à se substituer à celle de qualification (ensemble de savoir-faire et de techniques reconnu dans une formation et sanctionné par un diplôme), au profit d'une plus grande considération du rôle de l'individu. Elle signifie une mise à l'épreuve de la responsabilité du salarié à l'égard du résultat dans le contexte professionnel où il doit être flexible, adaptable et se montrer capable d'innover.

Cette politique s'accentue dans l'Union Européenne avec le protocole de Lisbonne mais de façon insidieuse : elle n'est pas juridiquement et politiquement explicite et assumée ; elle est par contre pleinement intégrée à une logique économique. Les pouvoirs publics manipulent les "affaires éducatives" au service d'une idéologie de rendement et d'efficacité, au détriment de la culture et du développement des personnes, voire même de l'apprentissage.

L'éducation est conçue comme une activité économique, voire comme l'activité économique essentielle. C'est un renversement complet, et à beaucoup d'égards, redoutable. L'éducation est désormais comprise comme un pilier de "l'économie de la connaissance", de "la société cognitive". Se met en place un processus économico-politique qui pense l'éducation comme une marchandise.

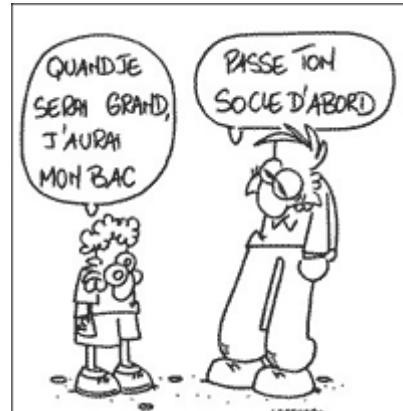
Du monde de l'entreprise à l'école.

La liste des compétences contient des objectifs divers, voire hétéroclites et qui semblent placés au même niveau (comme la maîtrise d'une langue nationale, la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'esprit d'entreprise, etc.). Dès que l'on gratte un peu le discours convenu de l'institution, l'approche par compétences se dévoile pour ce qu'elle est : une conception de l'éducation entièrement vouée à faire de l'école un instrument docile au service de la rentabilité économique et du profit. Conception dans laquelle l'accès au savoir ne constitue plus un objectif d'enseignement. Les savoirs sont relégués au rang d'instruments devant servir au développement de compétences. Seuls les savoirs qui peuvent être mobilisés dans des situations de vie trouvent quelque grâce aux yeux de l'approche par compétences. Aussi, dans l'approche par compétences on n'apprend plus le français, l'anglais et la littérature, on apprend à communiquer : la langue est ainsi réduite à sa dimension instrumentale dans des situations de communication données et avec l'efficacité comme seul objectif. Quid de la poésie et de la littérature ?

Méfions nous. « Compétence » est un mot qui nous appartient, qui avait un sens pédagogique.

Avec le LPC, il passe à l'ennemi ; il devient un terme de marketing et de communication pour une politique qui est très loin d'être républicaine et citoyenne. Il devient fard et maquillage. Comme le remarque Bernard Rey, chercheur en psychologie : « "Savoir résoudre une équation du second degré" est une compétence. En revanche, "savoir résoudre un problème" n'est pas une compétence, c'est une parole vide. C'est tout au plus une spéculation de psychologues. Or l'état actuel des travaux empiriques dans ce domaine ne permet nullement d'accréditer de telles constructions spéculatives»

Voulons-nous grimer nos élèves en acteur de l'économie compétents, compétents pour être normés, dociles et flexibles ?



D'un point de vue pédago:

Le système de validation ne permet pas une approche fine des progressions et une analyse des réussites partielles. L'élève est censé avoir acquis telle compétence à telle date (et pourquoi pas à telle heure !?!) comme si cela devenait définitif.

Le LPC dévoile la notion de compétence et présente des incohérences avec les programmes. De plus, nombre d'items renvoient à une évaluation totalement subjective. Comment évaluer par exemple « Respecter tous les autres, et notamment appliquer les principes de l'égalité des filles et des garçons » ou encore « Avoir conscience de la dignité de la personne humaine et en tirer les conséquences au quotidien » ?

Présenté comme « simplifié et plus lisible pour les parents », ce livret ressemble surtout à une usine à gaz peu compréhensible venant en concurrence avec le livret scolaire qui doit toujours être rempli et présenté aux familles.

De plus, la définition des items est très disparate et renvoie de fait trop souvent aux choix locaux pour arbitrer le niveau d'exigence requis. Si l'on comprend bien ce que signifie « Restituer les tables d'addition et de multiplication de 2 à 9 », comment évaluer l'item « fourre-tout » : « mobiliser ses compétences pour comprendre des questions liées à l'environnement et au développement durable » ?!

À partir de quels items, de combien, valide-t-on une compétence ? Que faire si certains domaines n'ont aucun item validé ? Tous les items ne sont pas de même nature, de même difficulté, de même valeur !

D'un point de vue charge de travail:

Un tel livret nécessite de nombreuses heures d'analyse, de concertation et de remplissage sans qu'aucun temps institutionnel ne soit dégagé...Selon l'enquête lancée par le SNUipp-FSU(1) auprès de plus de 6000 collègues et présentée lors de son colloque le 19 mai dernier, les demandes institutionnelles sont un empêchement à bien faire son travail pour 91% des enseignants. Évaluations nationales CE1 et CM2, mise en place du LPC ... des dispositifs qui suscitent interrogations, inquiétudes et colère dans la profession, tant sur les finalités que sur les dérives possibles. Ils se mettent en place sans concertation, sous la pression et les injonctions de la hiérarchie. C'est pourquoi le SNUipp FSU revendique l'abandon de ces dispositifs. Il propose aux enseignants de Segpa-EREA de débattre sur les conditions de validation du CFG en lien avec le LPC et demande la possibilité de revenir aux conditions de validation des années antérieures pour la session 2011 du CFG.

Directeur, après Affelnet, faites chauffer les clés OTP:

l'an prochain il faudra tout saisir car les livrets prendront forme électronique.

D'un point de vue éthique:

Alors même que le ministère a dû retirer de Bases Elèves tout ce qui concernait le dossier scolaire des élèves, l'informatisation du livret de compétences porte en elle un risque de fichage des élèves. Qui aura accès à ces données ? Dans quel but ? Le risque que les élèves soient catalogués dès le plus jeune âge sans droit à l'erreur et à l'oubli de ces erreurs est réel.

Comme pour l'ensemble des fichiers, l'attention doit être portée sur le livret électronique, sur la numérisation de données, sur les liens entre fichiers, et sur l'utilisation faite de données concernant la scolarité des élèves. Cette question relève des « Droits et liberté » et est traitée avec beaucoup de sérieux par la commission nationale du SNUipp sur les fichiers...

Fichiers et applications

Les fichiers et applications concernant les élèves et les personnels se développent

dans l'éducation nationale sans concertation, sans information préalable.

Le SNUipp-FSU s'oppose à toute centralisation des fichiers de données à caractère personnel concernant les élèves.

Il proposera aux organisations partenaires la poursuite de l'action pour la création d'un observatoire national des fichiers et applications de l'éducation nationale et sa traduction par une lettre à destination des familles allant dans ce sens afin de les sensibiliser.

Le SNUipp-FSU poursuivra l'élaboration de fiches de présentation des applications, ses interventions auprès du ministère et de la CNIL sur leur indispensable transparence et contrôle.

Au delà des aspects éthiques, les applications Affelnet et LPC numérique, présentées comme outils de modernisation, se traduirraient en fait par une surcharge de travail pour les directeurs (trices) d'école. Cette dimension doit

être intégrée dans nos initiatives sur la direction d'école.

Le LPC numérique prévue à la rentrée 2011 implique de notre part une

vigilance toute particulière concernant les enjeux et les conséquences qu'il faut appréhender dans leur ensemble au cours de l'année scolaire à venir.

Conseil National du SNUipp
17 et 18 mai 2011





Communiqué de presse du SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU et du SNUipp-FSU

25 mai 2011

Les personnels des écoles élémentaires et des collèges, mais aussi des lycées professionnels où sont implantées des classes de 3ème à découverte professionnelle, expriment aujourd’hui leur « ras-le-bol » dans un contexte où la politique et les outils d’évaluation ont subi des transformations importantes face à la nouvelle obligation institutionnelle concernant la validation des compétences du socle par le biais du Livret Personnel de Compétences (LPC), à laquelle ils sont confrontés en cette fin d’année scolaire et qui leur pose de véritables problèmes pédagogiques et éducatifs.

Dans les écoles élémentaires, les enseignants renseignent déjà les livrets scolaires s’appuyant sur les compétences des programmes et ne perçoivent pas d’intérêt pédagogique à renseigner, pour les élèves de CE1 et de CM2, un livret supplémentaire sans utilité pour les élèves et peu cohérent avec les outils déjà mis en oeuvre. Les 46 items pour le CE1 et les 110 pour le CM2 sont parfois flous et impossibles à remplir. La surcharge de travail s’ajoute au manque de formation et d’accompagnement des enseignants qui mettent l’accent sur leur besoin de temps et de travail en équipe.

Au collège et au lycée professionnel, où l’attestation des 7 compétences du socle constitue une condition sine qua non de l’obtention du DNB (diplôme national du brevet), les personnels évaluent déjà les compétences des élèves quand elles sont travaillées

dans le cadre des programmes disciplinaires, mais ils sont déroutés face à un livret qui ne peut pas être rempli sérieusement tant les 98 items qui le constituent sont flous, disparates et de niveaux divers, et tant les exigences peuvent être différentes d’un établissement à l’autre. Ils ne souhaitent pas s’engager dans une évaluation qui ne dit pas grand-chose du niveau réel de leurs élèves. C’est cette mascarade d’évaluation déjà constatée pour le niveau A2 en langue vivante étrangère et le B2i qui avait amené en janvier dernier le SNES, le SNEP et le SNUEP à demander au ministre un moratoire sur la

mise en place généralisée du LPC. Les personnels contestent par ailleurs une approche qui nie l’apport spécifique de chaque discipline à la construction et à l’acquisition de connaissances solides, qui prend le pas sur les apprentissages et qui alourdit nutillement leur charge de travail.

A tous les niveaux, les personnels refusent de se prêter à des attestations qui se transforment en véritables « usines à cases ». Ils n’adhèrent pas à une approche qui constitue d’autant moins une réponse aux difficultés des élèves face aux apprentissages que ces difficultés seront amplifiées par la politique de réduction systématique d’emplois dans l’éducation que poursuit le gouvernement.

Pour toutes ces raisons, quatre syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP et SNUipp) demandent solennellement au Mi-

Consigne départementale:

Motion de conseil des maîtres à envoyer à l’IA et au SNUipp

Lettre aux parentsu